



ADRESSE À MONSIEUR LE CHEF DES SERVICES INFORMATIQUES

Monsieur le Chef des Services Informatiques,

Vous avez convoqué un groupe de travail le 19 décembre prochain. Nous attendons les fiches qui sont adressées préalablement aux syndicats représentatifs. Il y avait conjointement, en cette fin d'année, un groupe de travail sur les ressources humaines qui a été reporté. Pourtant l'actualité des RH nous laisse penser qu'il se justifie pleinement.

Afin que la discussion soit fructueuse lors de ce groupe de travail, je souhaiterais vous faire part de trois questions qui n'en écartent aucune autre, et qui méritent des précisions rapides de votre part, surtout dans le cadre proposé par le Premier ministre du programme CAP 2022 :

1. La question de « Fidji-Stocks » qui induit une externalisation de la saisie de millions de fiches :
 - combien coûte-t-elle ?
 - combien d'heures de travail sont concernées par la mission ?
 - en nombre d'heures de travail, comment se partagent ces activités externalisées de celles menées par des fonctionnaires ?
 - quel est le calendrier précis en terme de plan de charge ?
 - quel est le rôle de l'association nationale des notaires dans cette nouvelle organisation du travail ?

2. La question des recrutements et des règles de gestion des agents.

Un flou semble entretenu quant aux nouvelles conditions de recrutement des informaticiens de la DGFIP :

- le recrutement des inspecteurs, dans le respect des diverses qualifications informatiques, est-il maintenu ?
- qu'en est-il pour tous les autres corps (B et C) et les qualifications auxquelles ils peuvent prétendre en vertu des textes actuels ?
- quel est l'avenir du concours de contrôleur - programmeur à la DGFIP ?

3. Des inquiétudes fortes se sont faites jour dans les DOM depuis qu'il a été annoncé que les informaticiens présents outre-mer seront rattachés administrativement à la DISI Sud-Est, distante de plusieurs milliers de kilomètres ;

- quelles garanties pouvez-vous donner à ces personnels en matière de résidence et d'emploi ?
- quelles garanties, en terme de dialogue social, pouvez-vous donner quant à leur participation aux instances représentatives ?

Dans le cadre de relations normales entre la DGFIP et les représentants des personnels que nous sommes, vous avez la faculté de me répondre bien avant le groupe de travail du 19 décembre 2017.

En vous remerciant et dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Chef des Services Informatiques, l'expression de ma considération distinguée.

Le secrétaire général de la CGT FINANCES PUBLIQUES
Olivier COURBE-VADEBOUT

Montreuil, le 7 décembre 2017